



HAL
open science

Concevoir un bureau avec l'attention de l'ambiance

Olivier Balaÿ

► **To cite this version:**

Olivier Balaÿ. Concevoir un bureau avec l'attention de l'ambiance. Echo Bruit, 2019, 160, pp.22.
hal-04123998

HAL Id: hal-04123998

<https://hal.science/hal-04123998>

Submitted on 9 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Concevoir un bureau avec l'attention de l'ambiance

Olivier Balay¹

Architecte en exercice, HDR, prof. ENSA Lyon, chercheur Univ. Grenoble Alpes, CNRS, ENSAG*, AAU-CRESSON, 38000 Grenoble, France * *School of Architecture Univ. Grenoble Alpes Univ.*

Résumé. Existe-il des configurations de bureaux qui, avec l'environnement construit et la société locale, donnent du sens au travail ? Peut-on considérer le bureau comme un donneur d'ambiances appropriées aux relations entre collègues ? Comment les distances de voisinage au travail changent-elles avec les ambiances ? Le vécu des ambiances dans les bureaux des trois palais de justice de Grasse (Christian de Portzamparc architecte), Nantes (Jean Nouvel architecte) et Bordeaux (Richard Rogers architecte) va nous permettre d'avancer quelques hypothèses de réponses à ces questions. Les juges, greffiers, agents administratifs, ainsi que le personnel des palais de justice ne vivent pas leurs bureaux en termes d'adaptation à une forme et à une fonction, mais en termes de potentiel d'appropriation et d'agrément. D'où cette idée² : repartir du sens profond de l'acte d'habiter un bureau pour définir une attitude d'aménageur soucieuse de l'usage et des ambiances pour travailler.

Préambule

Que nous soyons architectes, space-planner, ingénieurs, utilisateurs, nous avons tous besoin de nous mettre autour d'une table pour discuter d'espace de travail heureux et incitatifs. C'est l'objet des lignes qui suivent que de proposer un vocabulaire pour une telle discussion. Existe-il des configurations de bureaux qui, avec l'environnement construit et la société locale donnent du sens au travail, pour soi et avec les autres ? Peut-on considérer le bureau comme un donneur d'ambiances appropriées au travail et aux relations ? Comment les distances de vie, la proxémique au travail changent t'elles avec les ambiances ?

Avouons-le tout de suite, l'objectif de cet article n'est pas de répondre aujourd'hui à toutes ces questions. Nous voulons faire avancer l'idée que le plan et la coupe architecturales destinés à construire des espaces pour l'activité tertiaire ont un vrai rôle dans le vécu des utilisateurs. Il ne s'agit pas ici de parler des cloisons amovibles, des salles de réunion isolées dans des boîtes en verre ou d'autres dispositifs destinés à augmenter les interactions entre les salariés, la grande gageure à laquelle doivent faire face les acteurs de l'aménagement de bureaux. Il s'agit plutôt de parler de l'ambiance au travail générée par

¹ olivier.balay@lyon.archi.fr. Après son diplôme d'architecte (1982), Olivier Balay poursuit une triple activité depuis 1983 : une activité d'architecture à Lyon – d'abord en indépendant, puis en tant qu'associé depuis 1993 (SARL Balay, Boinay, Pierron) –, une activité de chercheur au CRESSON (Centre de recherche sur l'espace sonore et l'environnement urbain et une activité d'enseignant : il est aujourd'hui professeur TPCAU à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon. Il a soutenu son doctorat d'Urbanisme en 1992 et son Habilitation à Diriger les Recherches en 2002. Il dirige CASA Architecture à Lyon.

² Issue de SIRET Daniel (responsable) BALAY Olivier *Au tribunal des sens. Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées. L'exemple des nouveaux palais de justice*, recherche financée dans le cadre du programme « Qualités architecturales, significations, conceptions, positions » du Pôle « Concevoir, Construire, Habiter » du Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA), CERMA CRESSON, Nantes, Grenoble, 2004.

des configurations qui cloisonnent, qui ouvrent, qui offrent, selon le cas, une lumière naturelle, une intimité sonore, et aussi une possibilité d'ouvrir la fenêtre, de régler la température et la ventilation, qui permettent aussi de marcher, de se rencontrer, de parler, de s'entendre.

Le vécu des ambiances dans les bureaux des trois palais de justice de Grasse (Christian de Portzamparc architecte), Nantes (Jean Nouvel architecte) et Bordeaux (Richard Rogers architecte) va nous permettre en effet d'avancer quelques hypothèses sur l'influence des partitions spatiales, des ouvertures et des largeurs des circulations, sur l'efficacité de l'accessibilité aux fenêtres et au mobilier lumineux, thermique, aux portes, etc. L'architecte y découvrira que les utilisateurs ne mettent en avant dans leurs vécus ni les aspects fonctionnalistes, ni les formes construites. L'usager au bureau croise les perceptions spatiales avec les perceptions sociales, sensibles. Les juges, greffiers, agents administratifs et le personnel des palais de justice ne vivent pas leurs locaux en termes d'adaptation à une forme et à une fonction, mais en termes de moments d'appropriation et d'agrément. D'où l'idée de cet article, fondée sur une recherche conduite en partenariat avec Daniel Siret³ : repartir du sens profond de l'acte d'habiter un bureau pour définir une attitude d'aménageur soucieuse de l'usage et des temporalités à vivre, et pas seulement de l'efficacité d'un individu ou d'un collectif au travail. Comment une construction fabrique t-elle des « moments » au bureau qui font ou défont un futur au travail ? Nous nous demanderons particulièrement comment les configurations « bureaux – circulations – environnement » transforment le sentiment de proximité selon les ambiances qu'elles donnent à respirer, à sentir, à voir et à entendre.

Pour avoir déjà abordé ce type d'expertise sur de nombreux terrains, notamment dans le domaine des ambiances sonores et lumineuses⁴ l'équipe de recherche⁵ savait que les remarques que les usagers font en général sur les ambiances s'orientent sur les défauts de la construction. Ce qui est vécu d'une façon positive n'arrive pratiquement jamais au niveau de la conscience, et ceci moins par désintérêt pour cette question (tous les utilisateurs des espaces sont au contraire très soucieux de travailler dans des conditions d'ambiances confortables) que par manque de vocabulaire : nommer et repérer les qualités sensibles dans un espace construit ce n'est pas toujours facile, et pourtant ces qualités sont fondamentales dans le vécu. Les formes construites et habitées génèrent des actions et des occasions que les gens, ici les travailleurs, repèrent comme un facteur important de l'émotion et du sentiment de confort au bureau.

Pour obtenir des informations sur ce sujet, nous avons donc eu recours à une méthode propre au CRESSON⁶ : l'activation du discours des utilisateurs à partir du regard et de l'écoute. Concernant les flux odorants et les flux thermiques, nous ne possédons pas à ce jour de supports capables de réactiver l'émotion et le senti dans les conditions de la vie

³ SIRET Daniel (responsable) BALAYŸ Olivier *Au tribunal des sens. Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées. L'exemple des nouveaux palais de justice*, recherche financée dans le cadre du programme « Qualités architecturales, significations, conceptions, positions » du Pôle « Concevoir, Construire, Habiter » du Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA), et réalisée entre septembre 2001 et mai 2004, CERMA CRESSON, Nantes, Grenoble, 2004.

⁴ Cf. la bibliographie du CRESSON sur le site <http://www.cresson.archi.fr/EQ/EQ.html>

⁵ Jean-Luc BARDYN, Daniel SIRET (responsable scientifique), Eric MONIN

⁶ CRESSON (Centre de Recherche sur l'Espace Sonore et l'environnement urbain) Laboratoire de recherche architecturale BRAUP Ministère de la Culture, cf. Note 1

ordinaire des locaux. En attendant ce jour, nous avons donc posé des questions sur l'air et les odeurs, et relancé le discours des enquêtés par des fragments sonores et des supports photographiques. Pour constituer ces derniers la méthode consiste à repérer, au cours d'une première visite, le potentiel audible et visible générées dans chacun des bâtiments (enquête experte) et, dans un second temps, à tester le point de vue des usagers locaux sur les ambiances réussies dans chaque bâtiment (une première enquête rapide menée auprès de cinq à six utilisateurs : juge, personnel administratif, avocat, public, pour la recherche qui nous concerne). Partant de cette première investigation, ont été identifiés, dans l'ensemble des espaces et des moments de vie des bâtiments, les lieux et les trajets semblant contenir les caractéristiques les plus remarquables des ambiances de travail. A partir des photos et des prises de sons faites sur place (135 photos, 81 prises de sons), une sélection d'images et de fragments sonores a permis dans un second temps (36 photos + 3 issues de revues, 16 fragments sonores), de sélectionner les supports visuels et sonores des entretiens.

Nos résultats ? Les interlocuteurs que nous avons rencontrés disent que ce n'est pas sur la nature physique des ambiances que leur attention se porte, mais sur la nature des « moments » qu'elles suscitent en eux. L'utilisateur ne s'intéresse pas aux causes de ces perceptions mais aux mécanismes des effets ressentis. Il réagit à des différences sonores, lumineuses, thermiques, à des bruits répercutés par l'espace, à une lumière réfléchi sur une paroi et un flux d'air rafraîchi à proximité d'une façade. Il « stabilise » toutes ces occasions, tout ce tournoiement chaotique d'impressions dans une sorte de rapport constant entre les éléments sensibles qu'il perçoit, qu'il « mémorise », qu'il anticipe grâce à l'architecture, ce que nous nommons l'ambiance. Pour raconter ces temporalités émergentes, répétitives, inédites, qui ne sont jamais tout à fait les mêmes et qui reviennent à la perception, pour dire ces phénomènes constitutifs de l'ambiance qui « enracinent » dans le temps l'utilisateur au travail dans le bâtiment tertiaire nous proposons trois paradigmes : celui du bureau commutateur, celui du parcours régulateur et celui du mobilier modulateur.

Le bureau commutateur

Travailler, ce n'est pas seulement se concentrer sur son travail et, par la même, chercher à s'abriter ou se protéger des désagréments de l'environnement ou du voisinage. C'est aussi s'inventer une ambiance de travail, un confort, c'est à dire en plusieurs sens gérer ses relations avec l'environnement. Dans ce cadre, l'agrément pour un bureau se mesure au potentiel d'ouverture et de fermeture, d'isolement ou de liaison sensibles que proposent les limites spatiales, qui doivent jouer un rôle actif de commutateur. Du point de vue architectural, la modification des connexions entre un bureau et son environnement renvoie alors à la circulation des flux sensibles selon les matériaux qui constituent les parois du bureau, les ouvertures (portes et fenêtres) et les espaces qui le bordent : couloirs, hall, jardins, patios, paysages locaux, etc. Ainsi les bureaux du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Nantes, situés au dernier niveau du palais de justice, peuvent s'ouvrir d'un côté sur un couloir et de l'autre sur un étroit patio extérieur, « comme un balcon » dit une greffière, rendant possible la mutation de l'ambiance, par la vue, l'ouïe, l'odorat et la sensation thermique (cf. les plans et extraits de plans ci-après).



Fig. 1. Plan niveau bureaux du palais de justice de Nantes (Cf. Coupe ci-dessous.)

l'autre côté, surtout l'été, on ouvre la fenêtre et puis on se fait signe et on discute. C'est vrai que c'est sympa, ça fait un peu balcon, ça a un côté très convivial. Mais il n'y a aucune intimité » dit une greffière. C'est pourquoi, souvent, les utilisateurs veillent à fermer les portes-fenêtres par souci de confidentialité. Toutefois ils oublient parfois de le faire, si bien qu'une conversation sur le dossier d'un justiciable devient connue par un service qui ne doit pas l'entendre avant le procès : on est là en plein paradoxe pour travailler dans un Tribunal de Grande Instance.

Contrairement à la distribution nantaise, les bureaux du palais de justice de Grasse ne sont pas desservis directement par un couloir mais par un vestibule, sorte d'antichambre qui les regroupe en petites unités fonctionnelles (Cf. plan ci-dessous du TGI⁷ de Grasse).

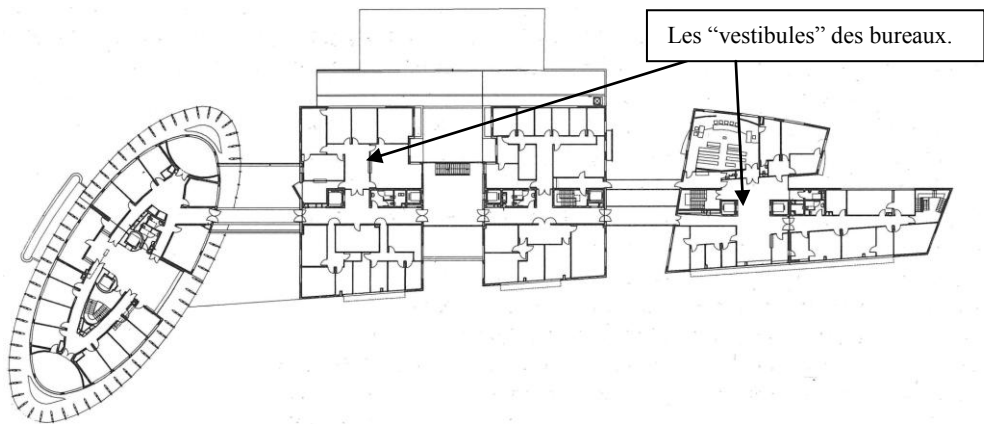


Fig. 4. Plan des bureaux du palais de justice de Grasse

Les bureaux commutent donc, côté vestibule (en bleu clair sur le plan) avec une ambiance « personnalisée » produite par chaque unité et, côté extérieur, avec une ouverture sur l'environnement local. Cette ouverture est rendue possible parce que le plan architectural dispose les masses construites en plots séparés par des cours ouvertes. Ce plan place ainsi les autres unités de travail à une distance perceptible suffisamment grande pour le confort de travail : le vide laissé pour les jardins permet l'abondance de lumière dans les bureaux, la pousse de plantations hautes et odorantes, le regard sur les ombres portées et il laisse entrer suffisamment de bruit de fond routier pour protéger la confidentialité des échanges vocaux entre chaque unité. Vécue d'une manière très positive ce dispositif architectural mériterait, à notre avis, d'être réutilisé dans d'autres opérations immobilières tertiaires qui préfèrent souvent aligner les bureaux sur de longs couloirs anonymes.

Contre exemple du principe de commutation, les bureaux du TGI de Bordeaux prennent la lumière naturelle dans un atrium et sont placés dans un rapport de transparence total avec les autres espaces limitrophes (cf. l'extrait de plan et la coupe ci-dessous). Non ouvrables, ils ne permettent pas de connexions avec les bruits ou la fraîcheur.

⁷ TGI : Tribunal de Grande Instance

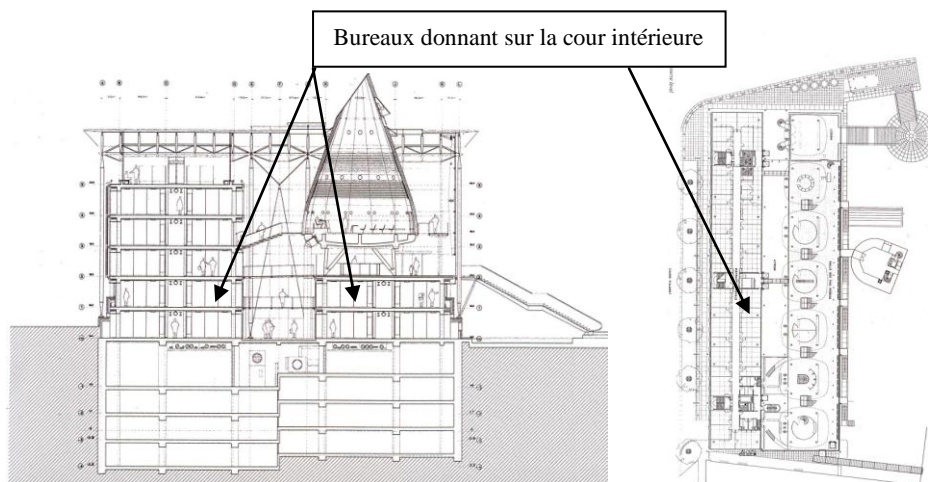


Fig. 5. Plan et coupe sur les bureaux du palais de justice de Bordeaux

Les utilisateurs s’y sentent comme dans un « bocal », exposé à la vue de tout le monde. Leur regards cherchent à s’échapper mais c’est sur un collègue en train de travailler ou de s’étirer le torse qu’ils accrochent. Ici la transparence oblige les vues et impose des regards non souhaités. Pire, elle aggrave les conditions de travail du personnel du Palais de justice de Bordeaux. Ces quelques extraits d’entretien le témoignent : « Les bureaux ont une vague lumière » ; « C’est transparent, mais ce n’est pas clair ». Paradoxe incroyable : Sur le cours d’Albret et la rue des Frères Boni le personnel a demandé à corps et à cris des stores pour masquer la lumière. Ecoutons l’un d’eux : « *Les filles ont mis des posters, des trucs, des machins. Je trouve que le bâtiment vu de l’intérieur et de l’extérieur c’est bordélique. Car, depuis le cours d’Albret ou la rue des Frères Boni, il y a des filles qui se sont rendu compte qu’il y avait des messieurs qui regardaient sous leurs jupes. Elles ont alors utilisé des vieux calendriers, des boîtes de dossiers - parce que de toute façon l’archivage est déjà archi saturés, on ne sait plus où les mettre – pour se protéger. Et on a repris des habitudes, malgré nous, de l’inconfort qu’on avait dans l’ancien Palais de Justice ! L’inconfort était autre. Ici on jongle avec l’inconfort moderne, où le bordel s’affiche. Et la situation se retrouve pour tous les bureaux en vis à vis autour de l’atrium. Les stores sont utilisés principalement pour se protéger de la vue des autres et non pas pour gérer la luminosité. L’architecte cherche à rendre l’espace pur et l’usager, qui y est sensible, cherche à se le rendre propre, à pouvoir « le rendre sien ». Or, dans cette quête de l’appropriation, il se rend compte qu’il est obligé de le « salir ». C’était pourtant autre chose qui était visée ! »*

Nos interlocuteurs de Bordeaux sont tous dépités, malheureux de travailler dans des conditions semblables. Le taux d’absentéisme est élevé. Des trois bâtiments étudiés, c’est de loin celui dans lequel animosités et rancœurs pour travailler sont le plus souvent apparues dans les récits.



Fig. 6. Photos montrant les visibilités entre les bureaux du palais de justice de Bordeaux

Le parcours régulateur

Travailler, ce n'est pas seulement être enfermé dans un bureau, c'est aussi bouger, entrer et sortir. C'est aussi cherché à se détendre, à récupérer sa concentration, bref, c'est reconnaître la nécessité qu'il y a de bénéficier d'espaces pour réguler son corps et son esprit. Du point de vue de l'espace et du temps, l'espace de régulation ne doit pas être entendu comme l'espace de détente bien connu des programmeurs (cafétéria, coin « fumeurs » et coin « distribution de boissons », etc.), mais comme générateur d'une ambiance qui permet d'échapper un temps à la fonction prédestinée du travail.

Ainsi le couloir du TGI de Grasse n'est pas un seulement un couloir distributif. Il devient une promenade parce que les rapports visuelles et auditifs qu'il donne fait ressentir à l'intérieur du bâtiment les conditions acoustiques et thermiques extérieures (chaleur l'été, froid l'hiver) du dehors.

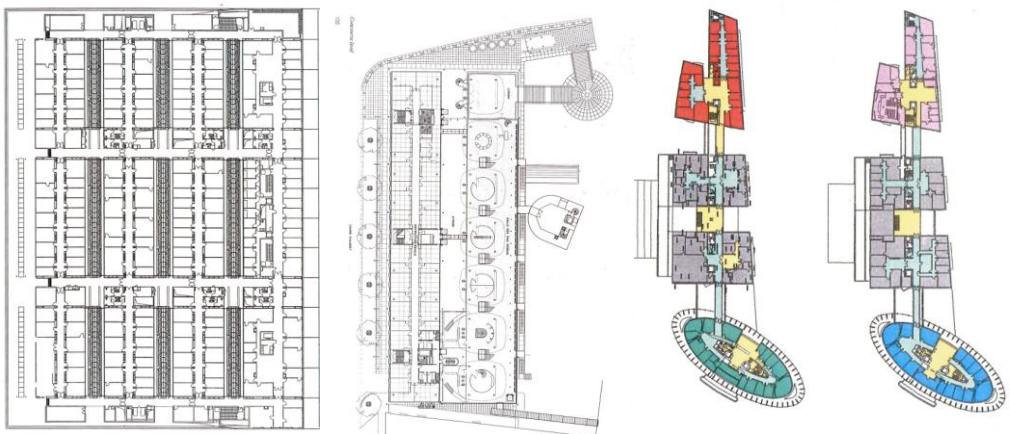


Fig. 7. Plan De gauche à droite, plans des Palais de justice de Nantes, Bordeaux et Grasse

« Il y a une certaine sérénité dans ces espaces de circulation, il n'y a pas de bruit, on est beaucoup plus serein, on peut se promener dans le Palais sans être agressé par des bruits de travail à droite, à gauche » dit un magistrat. Écoutons encore ce témoignage : « C'est un plaisir quand on passe dans ces couloirs de regarder dehors, des deux côtés, que ce soit du

côté vieille ville de Grasse ou du côté mer. Ça aurait été dommage de ne pas profiter de ce paysage ».

Ce parcours d'échappement les usagers ne le retrouvent pas exactement dans les circulations des bureaux du Palais de Justice de Nantes. Ce sont des espaces éclairés artificiellement (sous un voile de « batiline ») bénéficiant parfois de poches de « respiration » éclairées naturellement. Ces respirations lumineuses scandent la lumière naturelle du couloir. Les utilisateurs n'ont ainsi jamais l'impression « d'être dans du sombre ». Toutefois, ils ne reconnaissent qu'au dernier moment la personne qui arrive en face, et ce contre-jour déplaît. C'est pourquoi les greffiers et le personnel administratif du palais disent qu'ils « n'ont pas envie d'y traîner ». Pour les magistrats, ce dédale des couloirs administratifs permet de se perdre, volontairement, ou de marcher longuement sans gêner les occupants des bureaux. Certains font même le détour pour apprécier les qualités des d'autres espaces proposés, notamment la salle des pas perdus. Écoutons cette magistrate : « C'est un endroit ma-gni-fique [bis], et parfois j'y reste, je me balade rien que pour la voir, tellement elle est belle. Je la trouve superbe. Je la sillonne dans tous les sens. Il y a même des fois où, pour me rendre d'un endroit à un autre, je fais exprès de passer par la salle des pas perdus, pour la traverser, dans toute sa longueur, parce que je trouve cela génial ».



Fig. 8. A gauche la circulation du palais de justice de Nantes, à droite celle de Bordeaux

Rien de tel en revanche dans le TGI de Bordeaux où les circulations blanches, éclairées artificiellement et totalement coupées des voix des bureaux adjacents, sont vécues comme des couloirs d'hôpitaux, contribuant au sentiment réel de malaise déjà décrit. Le concept de transparence fonctionne, en effet, avec une sécurisation renforcée des parcours. Celle-ci est même tellement obsédante (portes en verre badgées, ascenseurs vitrés, sas en verre sécurisés) que certains utilisateurs n'hésitent pas à évoquer l'ambiance d'une circulation de prison. Quel paradoxe pour un bâtiment de justice !

Le mobilier modulateur des flux.

Habiter un bureau, c'est encore et malgré tout travailler, c'est à dire investir un lieu pour être bien dans son activité, pour se sentir à l'aise, pour « travailler comme chez soi » en quelque sorte. Or cette façon propre d'investir son lieu de travail tient le plus souvent à la capacité de régler au mieux, au plus près du corps et en fonction de l'humeur, la lumière naturelle, l'éclairage artificiel, la température de l'air et l'écoute.

Du point de vue de la conception architecturale, cela renvoie à l'existence d'un mobilier technique modulateur des flux. Il ne s'agit pas de dire qu'une technologie de pointe automatisée correspond à la demande des utilisateurs. Bien au contraire. Ceux-ci disent plutôt que l'accès facile, à la main, des appareillages pour gérer les flux offre un confort suffisant et efficace.

Or, là encore, les espaces de travail du TGI de Grasse apparaissent presque comme exemplaires. Presque, disons-nous, si on oublie que l'ouverture des fenêtres de certains bureaux était interdite dans les premiers moments de vie du bâtiment (pour les prémunir des risques d'incendie vis à vis de la distillerie toute proche), et si on excepte la faible capacité des stores intérieurs en toile pour tamiser la lumière crue du sud de la France, pour protéger des effets de surchauffe les pièces les plus exposées au soleil (ils ont été changé ou doublé récemment). Mais l'accès individuel donné à la modulation des autres flux confère un confort de travail considérable. L'accessibilité à la modification de l'éclairage (qui offre trois options : deux sur la source lumineuse au plafond et une sur le bureau), l'action sur la température (quatre options individualisées auxquels il faut rajouter la fonction d'arrêt et l'ouverture de la fenêtre), et la possibilité de gérer l'écoute au moyen de l'ouverture de la porte soit sur un couloir profond et atténuateur, soit sur une antichambre absorbante, sont fortement valorisés. Reste le bruit de la ventilation. L'extrait suivant d'un entretien avec une greffière traduit bien l'opinion générale : « Dans mon bureau je travaille toute seule, donc je n'ai pas énormément de bruit, mais j'ai une ventilation au-dessus de ma tête. Je ne l'entends pas dans la journée, puisque je travaille avec. Mais si je pars un peu tard, vers 17h30-18h, à un moment donné elle s'arrête toute seule. Et c'est là que je m'en rends compte. Autrement, je ne l'entends pas. Elle ne me dérange pas, mais je fais la différence quand elle s'arrête ! » Seconde ombre au tableau : l'aspect des appareils de chauffage et de climatisation, imposant dans leurs volumes et peu agréable au contact manuel quand on les manipule, car la matière métallique et plastique ne convient pas à tout le monde.

A Nantes, le mobilier modulateur n'existe pratiquement pas. Des problèmes de réglage du chauffage et de la climatisation sont signalés (grande différence de température entre les couloirs et les bureaux, notamment en façade sud) et il n'y a pas de possibilité pour régler la température à l'envie car tout est automatique. Les usagers repèrent aussi que la climatisation qui « a une odeur » qui n'est pas une odeur naturelle et qui n'est pas celle de « l'air frais ». Certaines salles « sentent le renfermé ». Parfois il y a des retours d'odeurs de cigarettes entre les bureaux (effet paradoxal de la ventilation). La tôle perforée disposée dans les circulations, sur les façades ouest et est, donne à ces derniers des luminosités douces. Les effets de moirage sur les « choses » regardées, de tramage de la lumière, mais aussi de *floutage* générés par les grilles perforées surprennent, mais tous ces effets qui tamisent la lumière sont confortables : « cela adoucit », « la lumière n'est pas frontale ». Mieux encore, cette magistrate trouve « que les tôles perforées donnent une lumière qui conserve sa couleur ».



Fig. 9. Photos montrant les effets visuels de moirage générés par les grilles perforées

Les phénomènes d'éblouissement, qu'on retrouve dans tous les espaces conçus par Jean Nouvel (son utilisation des « matières noires ») sont invoqués à propos de la salle des pas perdus, des couloirs de distribution, et des bureaux exposés au sud sur les patios. Sur cette façade, le problème est bien connu : le vent, fréquent localement, empêche de descendre les stores. Ceux-ci filtrent par ailleurs insuffisamment le soleil et la luminosité extérieure pour travailler sur un écran informatique.

A Bordeaux c'est pire encore. La faible lumière qui entre dans le bureau est pleine de reflets du fait des nombreuses réflexions qu'elle a subi sur l'ensemble des vitrages avoisinant. La modulation de la lumière naturelle n'est même pas envisagée parce qu'elle est déjà au départ trop faible côté atrium. Les bureaux sont toujours éclairés artificiellement. L'accès à la modulation de l'éclairage n'existe pas non plus. Les seules sources lumineuses sont au plafond et elles s'éteignent automatiquement à midi et à dix-huit heures, par économie, ce qui oblige ceux qui travaillent à appuyer de nouveau sur l'interrupteur. Du point de vue thermique, ce n'est pas mieux : quand l'utilisateur veut ouvrir sa fenêtre (sur une rue toujours bruyante, ce qui est donc rare), il contrarie le dispositif de régulation automatique de la température de tout un secteur, ce qui le pousse à ne plus ouvrir.

Aussi, majoritairement, les usagers bordelais sont-ils « *sans arrêt sous climatisation.* » comme ils disent. La gestion automatisée prévue au départ était plutôt bien réglée. Mais au bout d'une année, il n'y a eu que des dysfonctionnements. Beaucoup disent avoir eu des problèmes d'asthme et ne pas pouvoir guérir facilement d'un rhume. Certains ont évoqué qu'ils devaient s'habiller pour travailler confortablement l'hiver (ou se couvrir l'été). La ventilation est en plus parfois très bruyante selon qu'elle est placée en début ou fin de circuit : « Elle bourdonne tout le temps » dit une greffière. Enfin, dans le vécu sonore, un problème apparaît de manière récurrente : la porte du bureau donnant sur le couloir isole bien des bruits de la circulation mais la personne qui frappe du doigt n'entend pas la voix qui dit « Entrez ». Les visiteurs ne savent ainsi jamais s'ils sont attendus ou pas. Ce vice président s'en accommode difficilement : « J'ai pris l'habitude de le dire fort, mais ça m'agace de dire « Entrez ».

Défaire la tyrannie du bureau ouvert ou isolé

De ce qui précède, il semble bien que pour l'usager l'expérience du bureau ne peut pas être envisagée uniquement à partir de l'isolation visuelle, acoustique et de l'enveloppe climatique personnalisée. Elle doit être pensée à partir des porosités qui seules permettent

des temporalités changeantes et des futurs inédits pour celui qui y travaille tous les jours et parfois plusieurs années de suite. Pour l'architecte, comment tenir compte de cette complexité et formuler des propositions spatiales ? Nous pensons que les notions de bureau commutateur, de parcours régulateur et de mobilier modulateur peuvent servir de guide pour nourrir et renouveler la conception de l'espace tertiaire. C'est en se plongeant dans cette complexité préalable des ambiances imaginées en rapport à l'usage (et pas seulement dans le souci de leur « maîtrise ») qu'un espace peut être finement prémédité, y compris le potentiel d'appropriation pour l'utilisateur.

Dans l'imaginaire de l'aménageur des lieux de travail nul doute alors que la porosité des limites du bureau donne plus de confort et de bien-être à son habitant. C'est une évidence : cloisons, portes et fenêtres génèrent des ambiances, elles rassemblent ou isolent une société, elles filtrent les vues et l'individu se plaît à sentir la présence physique d'un courant d'air, la fraîcheur procurée par une lumière, l'écoute de sons « donneur de temps » extérieurs... Il faut donc que les extérieurs soient de qualité, que, fenêtres ouvertes, on ne sente ni l'odeur du diesel ni la présence du bruit technologique... Voilà, selon cette étude, comment nous pouvons faire avancer la conception ambiante des lieux de travail ! On l'aura compris. L'ambiance a une place dans l'enseignement de la conception des lieux de travail. Le sentiment de satisfaction qu'elle peut donner mérite d'être mieux connu aujourd'hui pour être mieux anticipé demain. Les phénomènes observés dont on vient de rendre compte disent que la sensation de vivre des conditions de travail satisfaisantes n'est pas tellement subjective. Habiter un bureau est un tourbillon d'imprévisibilités, un « *jaillissement ininterrompu d'imprévisibles nouveautés*⁸ » comme l'écrit le philosophe Michel Serres, « *nous n'habitons pas l'espace mais plusieurs.* » Comme le cycliste « *dévalant le col de l'Izoard [...] pédale éperdument, prévoit de loin le virage, droit devant, et, d'une main, cherche, à tâtons, dans la poche de son maillot, le bidon de thé pour se ravitailler*⁹ », nous sommes à la fois dans notre bureau, l'espace topologique, mais aussi dans un autre espace, perceptif. Les diverses fusions qui en résultent nous font vivre là avec l'entourage, maintenant, en imaginant des occasions originales.

Sans présager du futur, c'est cette dernière remarque que nous retenons et qui justifie notre recherche : l'espace tertiaire de demain pourrait avoir à rassembler autour de l'utilisateur les conditions environnementales garantissant une *certaine fixité* du travailleur, et ceci ne serait pas contre la nature humaine, à condition de lui proposer un bureau commutateur, un parcours régulateur et un mobilier modulateur, c'est-à-dire l'occasion de vivre avec le dehors et l'entourage.

References

- Alquié F. (1982), Le savoir affectif, *Le Monde, 12 leçons de philosophie, numéros spécial* (11), pp 6-7.
- Augoyard J.-F. (2003), L'expérience esthétique ordinaire de l'architecture, Grenoble, CRESSON
- Balaÿ O. (1985-1986), *La proxémie acoustique dans l'habitat*, PUCA, CRESSON, Grenoble
- Balaÿ O. & Chelkoff G. (1986-1987), *Proxémies sonores comparées*, MELTE, CRESSON, Grenoble

4. Bergson, cité par Serres M. (2011), *Habiter*, éd. Le Pommier, Belin, Paris, p. 185

5. Serres M. (2011), *Habiter, Paris*, éd. Le Pommier, Belin, p. 183

Corbin A. (2001), *L'homme dans le paysage*, Paris, Textuel

Febvre L. (1968 [1942]), *Le problème de l'incroyance au XVI^e siècle*, Paris, Collection L'Évolution de l'humanité, Albin Michel, p. 294

Friedman Y. (2008), *L'ordre compliqué et autres fragments*, Édition de l'Éclat

Hall E.T (1971), *La dimension cachée*, Paris, Le Seuil

Hall E.T (1979 [1976]), *Au-delà de la culture*, Paris, Le Seuil

Haumont B. et Morel (2005), *La Société des voisins*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 334 p.

Rifkin J. (2000), *L'âge de l'accès. La découverte de la nouvelle économie*, Paris, La Découverte

Serres M. (2011), *Habiter*, éd. Le Pommier, Belin, Paris

Siret D. (responsable) avec Balaÿ O. (2004) *Au tribunal des sens. Les ambiances dans la production architecturale contemporaine : qualités programmées, qualités exprimées. L'exemple des nouveaux palais de justice*, recherche financée dans le cadre du programme « Qualités architecturales, significations, conceptions, positions » du Pôle « Concevoir, Construire, Habiter » du Plan Urbanisme, Construction, Architecture (PUCA), et réalisée entre septembre 2001 et mai 2004, CERMA CRESSON, Nantes, Grenoble.

Sloterdijk P. (2006 [2003]), *Écumes Sphères III*, Paris, Pluriel Philosophie, Hachette Littératures.